

Compte rendu de la 6^{ième} assemblée générale de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ) tenue mercredi le 22 novembre 2017 à 17 h 00, par vidéoconférence, dans les bureaux de la TÉLUQ à Québec et à Montréal.

Étaient présents...

À Québec :

Bédard, Roger
Cyr, Yolande
Dion, Jean-Marc
Houle, Jean-Marc
Laprise, Colette
L'Archevêque, Denise
Lebel, Céline
Marchand, Rénald
Marcoux, Jacqueline
Masson, Jeanpierre
Mercier, Mario
Naud, Gaétan
Thibault, Pauline
Thiboutot, Jacinthe

À Montréal :

Bilodeau, France
Gagnon, Colombe
Perreault, Jean-Marc

Rénald Marchand préside cette assemblée qui a débuté à 17h55¹.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Denise l'Archevêque, appuyée par Jean-Marc Perreault, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu de la 5^{ième} assemblée générale

Aucune correction n'est apportée.

2.1 Adoption du compte rendu

Sur la proposition de Mario Mercier, appuyée par France Bilodeau, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

¹ L'assemblée a d'abord reçu le directeur général de la TÉLUQ, monsieur Martin Noël, qui est venu nous entretenir de « l'université TÉLUQ ».

2.2 Affaires en découlant

Si nécessaire, les affaires en découlant seront traitées aux points suivants.

3. L'ARTÉLUQ en 2016-2017

3.1 Évolution du membership

Pour l'année 2016-2017, l'Association compte 54 membres, incluant 4 personnes conjointes. De ces 54 membres, 16 proviennent de la grande région de Montréal et 38 de la grande région de Québec. Ce chiffre se compare aux deux années précédentes, soit 49 membres en 2014-2015 et 51 en 2015-2016. 44 personnes ont renouvelé leur adhésion pour 2017-2018. On s'attend pour les prochaines années que le nombre de personnes qui prennent leur retraite soit minime (quatre ou cinq par année).

À une question de Céline Lebel, l'Association accepte comme membre retraité « toute personne qui a occupé un emploi à la TÉLUQ, quelle que soit la catégorie d'emploi ou la fonction occupée, et qui est à la retraite ou en retraite graduelle. » Cette catégorie de membres inclut les personnes ayant travaillé à la TÉLUQ puis par la suite ont quitté pour travailler dans un autre établissement.

Céline Lebel s'offre à aider le secrétaire à transmettre une missive personnalisée aux membres n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion.

3.2 Rapport annuel 2016-2017

Le président fait lecture du rapport annuel 2016-2017 intitulé « Consolidation et développement de l'ARTÉLUQ ». En annexes sont présentées la liste des activités qui se sont tenues entre septembre 2016 et novembre 2017, la lettre distribuée au nom de l'ARTÉLUQ par le Service des ressources humaines aux futurs retraités ainsi que l'entente-cadre de partenariat associatif avec l'AQRP. Ce rapport est disponible sur le site Web de l'ARTÉLUQ dans le menu ARTÉLUQ, sous-menu Assemblées générales : <http://www.artelug.ca/wp-content/uploads/2016/02/Rapport-annuel-2016-2017.pdf>.

3.3 Entente avec l'AQRP

Pour l'essentiel, cette entente pourrait profiter à l'Association en termes monétaires (un montant de 20\$) lorsqu'une nouvelle personne retraitée adhère à l'AQRP et inscrit le nom de l'ARTÉLUQ sur son formulaire d'adhésion. Cela pourrait également se traduire par certains supports administratifs de la part de l'AQRP.

3.4 Échanges sur la vie et l'évolution de notre association

Le président demande aux membres présents leur avis sur la vie de l'Association. Pauline Thibault remarque que le nombre de membres a diminué (de 54 à 42). France Bilodeau indique qu'au moins trois personnes de la grande région de Montréal vont sans doute renouveler leur adhésion, probablement lors de l'activité de 5 à 7 en janvier prochain. Du côté de Québec, une ou deux personnes ont également indiqué leur intention de renouveler. Colombe Gagnon suggère d'envoyer un courriel personnalisé aux personnes qui ont été membres mais qui n'ont pas encore renouvelé. Les responsables de Montréal contacteront les personnes de cette région. Céline Lebel offre ses services pour aider le secrétaire à contacter de manière personnalisée ceux de la région de Québec.

France Bilodeau rappelle que les membres eux-mêmes peuvent suggérer une activité à réaliser.

Jean-Marc Houle demande si les non-membres participent à des activités (exemple le tournoi de golf de l'UQ). À une exception près, la grande majorité sont membres de l'ARTÉLUQ.

Gaétan Naud suggère, comme cela se fait dans certaines constituantes, que la TÉLUQ paie la première année d'adhésion. Le président fait remarquer que la TÉLUQ a contribué la première année mais que les années subséquentes, plus difficiles sur le plan financier, ont amené la TÉLUQ à ne pas renouveler cette contribution. Il ajoute que le CA pourra en discuter lors de sa prochaine réunion.

Céline Lebel suggère que l'ARTÉLUQ offre la première année d'adhésion gratuitement ou que l'ARTÉLUQ demande une contribution de 25\$ pour les deux premières années (première année gratuite).

Colombe Gagnon suggère que l'on invite personnellement la nouvelle personne retraitée à une première activité. Un membre qui connaît bien cette personne pourrait se charger de l'invitation.

Le président reçoit les suggestions et les transmettra au CA pour fins de discussion.

France Bilodeau suggère de communiquer aux personnes retraitées les noms des personnes qui prennent leur retraite, même si certaines sont nommées dans le

Carrefour. Le secrétaire, qui reçoit du Service des ressources humaines les noms des personnes retraitées (du moins celles qui acceptent de laisser leur adresse courriel), communiquera l'information aux personnes retraitées qui sont sur la liste d'envoi. De cette manière, d'ajouter France, une personne retraitée qui connaît bien cette nouvelle personne retraitée pourrait la contacter.

4. États financiers pour l'année 2017

4.1 États financiers pour l'année 2017 (dépôt sur place)

Denise L'Archevêque présente les grandes lignes des états financiers couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 :

- Revenus : adhésion des membres (50) pour des revenus de 1 250,00 \$.
- Dépenses : L'ensemble des dépenses totalise 1 039,48 \$ soit : 760,25 \$ pour des activités organisées par l'Association, 92,00 \$ pour la cotisation à la FRUQ, 187,23 \$ pour des frais administratifs (contribution au Registraire des entreprises (86,70 \$), papeterie et timbres).
- Résultat d'exercice au 31 août 2017 : 210,52 \$ de surplus d'opération.
- Bilan : des actifs de 2 503,34 \$ et un passif de 29,35 \$ (chèques en transit).
- Encaisse bancaire : 2 473,99 \$.

Sur la proposition de Jean-Marc Perreault, appuyée par Céline Lebel, les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

4.2 Rapport du vérificateur interne

Mario Mercier a examiné attentivement les chiffres fournis par la trésorière et l'ensemble des pièces justificatives. Il recommande l'adoption des états financiers.

Le président aborde la question de l'expression « vérificateur interne ». Ce terme est devenu un terme réservé aux grandes associations de comptables. Il ne peut donc plus être utilisé dans le cadre de nos activités; l'engagement d'un vérificateur financier nous amènerait à déboursier une somme qui pourrait être équivalente à plus de la moitié de notre budget annuel. Le CA a donc convenu d'utiliser dorénavant l'expression « examinateur financier », qui sera choisi parmi les membres de l'Association. Les statuts et règlements seront donc modifiés en conséquence et ces modifications seront soumises aux membres lors de la prochaine Assemblée générale.

Une demande en ce sens est proposée par Jean-Marc Houle et appuyée par Colombe Gagnon.

5. FRUQ : informations sur les dossiers en cours

5.1 Rapport sur l'Assemblée générale de la FRUQ

LA FRUQ a tenu sa 20^{ième} Assemblée générale le 14 novembre dernier. Denise l'Archevêque, notre représentante à la FRUQ, souligne qu'outre le dossier du régime de retraite, peu de dossiers majeurs ou de questions importantes ont été discutées lors cette Assemblée. Au niveau des Assurances, aucun changement n'a été apporté par le responsable du dossier, monsieur Pierre Laplante, aux informations déjà fournies. La question des « retraités migrants » a encore une fois été soulevée cette année mais aucune position commune n'a été prise, l'Assemblée laissant aux Associations le soin de statuer sur ce sujet.

5.2 Régime de retraite

Monsieur Gaétan Naud vient nous entretenir, comme il en a pris l'habitude à chaque année, du dossier des régimes de retraite. Le texte qui suit, que vous pouvez également retrouver dans la section [Régimes de retraite de la FRUQ](#), résume la présentation de Gaétan lors de cette rencontre.

Au 31 décembre 2016, la caisse de retraite a eu un rendement supérieur aux hypothèses, soit 8,5%. Malgré ce bon rendement, l'indexation pour les années après 2005 n'a pu être versée. Cependant la table réseau en est venue, en mars 2017, à une entente. Voici un résumé de cette entente :

Annuler la rétroactivité de l'indexation promise pour les années 2005 à 2017.

- (plus de 200 M) → Effort intergénérationnelle pour personnes actives et retraitées.
- Indexation promise **DOIT** accumuler environ 600M dans une réserve avant d'être versée.
- Horizon, selon le RRUQ, du premier versement de l'indexation promise → 20 à 30 ans.
- Indexation 2005 à 2017 est remplacée par une indexation conditionnelle.

Remplacement de l'indexation des années 2005 à 2017 par :

- Création d'un fonds composé de 1,15% de la cotisation de l'employeur pour INDEXATION CONDITIONNELLE (entre 7 et 8 millions par année).
- Durée minimale de 3 ans de ce fonds.
- Estimation de la masse salariale de l'Université du Québec de 620 millions par année.
- Évaluation actuarielle à chaque année, **si** la cotisation ne dépasse pas 22%.
- Indexation 2005-2017 versée entre mars et août de l'année suivante.
- Indexation basée sur l'IPC de **l'année précédente** et non selon les années 2005-2017.
- Versement de l'indexation selon un ratio de la somme disponible (7 à 8 millions) par rapport au montant du calcul de l'inflation (IPC) de l'année précédente.
- Début de l'entente du 1^{er} janvier 2018. Donc le **premier** versement de l'indexation conditionnelle sera entre mars et août 2019.
- Indexation des années après 2017 à **75% de l'IPC**, mais 100% pour les années avant 2005.

La cotisation patronale est fixée à 11% pour au moins 3 ans, et par la suite pourra varier selon la situation financière, mais sans excéder 11% ni diminuer sous le seuil de 10,5%. Ce plancher de 10,5% demeure en vigueur TANT QUE l'indexation n'est pas garantie à 75% de l'IPC pour la période 2005-2017 par l'utilisation d'actif.

La politique de financement sera maintenant déterminée par la table réseau de négociation.

Pour des questions concernant la compréhension ou le calcul exact de l'impact sur votre rente veuillez communiquer avec le bureau du régime de retraite :

Téléphone : 418 654-3850 ou Sans frais 1-888 236-3677

Par courriel : services-retraites@rruq.ca

J'ai fait la demande au RRUQ afin d'avoir un logiciel de calcul de rente selon les nouvelles formes d'indexation! (source : [Rapport du responsable du dossier retraite 2016-2017](#))

À une question posée par Mario Mercier, Gaétan Naud indique que le fonds de pension est actuellement d'environ 4 milliards et que le nombre de retraités est d'environ 6 500.

5.3 Assurances

Rien à ajouter à ce qui a été mentionné au point 5.2.

6. Élection : postes à combler au Conseil d'administration

<i>Poste à combler</i>	<i>Représentant/e actuel/le</i>
Présidence	Rénald Marchand
Vice-présidence Québec	Jeanpierre Masson
Vice-présidence Montréal	France Bilodeau
Secrétaire	Jean-Marc Dion
Direction Montréal	Nicole Plamondon
Direction Québec	Michel Madden

Roger Bédard agit comme président d'élection et Jean-Marc Houle agit comme secrétaire.

Le président d'élection accueille les propositions pour la **Présidence**. France Bilodeau propose Rénald Marchand, proposition appuyée par Pauline Thibault. Aucune autre proposition n'ayant été faite, Roger Bédard demande à Rénald Marchand s'il accepte la proposition. Celui-ci accepte avec plaisir.

Le président d'élection accueille les propositions pour la **Vice-présidence Québec**. Rénald Marchand propose Mario Mercier, proposition appuyée par Jeanpierre Masson. Aucune autre proposition n'ayant été faite, Roger Bédard demande à Mario Mercier s'il accepte la proposition. Celui-ci accepte.

Le président d'élection accueille les propositions pour la **Vice-présidence Montréal**. France Bilodeau propose Colombe Gagnon, proposition appuyée par Jean-Marc Perreault. Aucune autre proposition n'ayant été faite, Roger Bédard demande à Colombe Gagnon si elle accepte la proposition. Celle-ci accepte.

Le président d'élection accueille les propositions pour le poste de **Secrétaire**. Denise L'Archevêque propose Jean-Marc Dion, proposition appuyée par France Bilodeau. Il accepte.

Le président d'élection accueille les propositions pour la **Direction Montréal**. Colombe Gagnon propose Jean-Marc Perreault, proposition appuyée par France Bilodeau. Aucune autre proposition n'ayant été faite, le président d'élection demande à Jean-Marc Perreault s'il accepte la proposition. Celui-ci accepte.

Le président d'élection accueille les propositions pour la **Direction Québec**. Rénauld Marchand propose Jacinthe Thiboutot, proposition appuyée par Yolande Cyr. Jacqueline Marcoux propose Pauline Thibault, proposition appuyée par Jean-Marc Dion. Aucune autre proposition n'ayant été faite, Roger Bédard demande à Pauline Thibault si elle accepte la proposition. Elle refuse. Jacinthe Thiboutot accepte.

L'Assemblée félicite les nouveaux élus ainsi et remercie chaleureusement le président et le secrétaire d'élection.

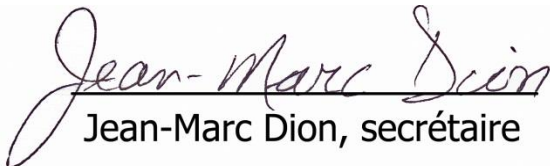
Rénauld Marchand en profite également pour remercier pour leur contribution les personnes qui quittent le CA : Jeanpierre Masson, France Bilodeau, Nicole Plamondon et Michel Madden.

7. Varia

Aucun point.

8. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Céline Lebel, appuyée par Colombe Gagnon, l'assemblée est levée à 19h25.



Jean-Marc Dion, secrétaire